

Bordereau de signature

DEL2018_0243



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	20/12/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	20/12/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-12-20)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2018_ 0253

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE LUNDI 17 DECEMBRE 2018,
L'an deux mille dix-huit, le lundi dix-sept décembre, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 06 décembre 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.**

PRÉSENTS : M.VISKOVIC, M.TIENG, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M.RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, M.DIOGO, Mme NEDJARI, M.FONTAINE, M.MAYOULOU NIAMBA, M.BEULIEU, Mme ROTOMBE, M.BARDET, Mme BEAUMEL, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, Mme JULIAN, M.ROSENMANN, Mme CAMARA, M.CALAMITA (arrivée à 19h49 avant le vote du point n°9), Mme DODOTE, Mme VICTOR, Mme PELLICOLI, M.KAPLAN, M. KRZEWSKI, M. TATI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M.NYA NJIKÉ qui a donné pouvoir à M.VISKOVIC,
M.CALAMITA qui a donné pouvoir à M. BEULIEU (jusqu'au point n°8)
M.DRAMÉ qui a donné pouvoir à M.KAPLAN,

ABSENTS : M.NGUYEN, Mme PHAM.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DAGUILLANES.

Point 4 : Décision Modificative N° 3 - Budget 2018

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires 2018,

VU la délibération n°2018-019 du Conseil Municipal du 9 février 2018 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2018,

VU la délibération n°2018-069 du Conseil Municipal du 30 mars 2018 portant approbation du Compte de gestion de l'exercice 2017,

VU la délibération n°2018-070 Conseil Municipal du 30 mars 2018, portant approbation du du Compte administratif 2017,

VU la délibération n°2018-071 du Conseil Municipal du 30 mars 2018, portant affectation du résultat de clôture de l'exercice 2017,

VU la délibération n°2018-072 du Conseil Municipal du 30 mars 2018, approuvant le Budget Primitif 2018 (intégrant la reprise des résultats de l'exercice 2017 ainsi que les restes à réaliser de la Section d'Investissement de l'exercice 2017),

VU la délibération n°2018-0134 du Conseil Municipal du 29 juin 2018 approuvant la Décision Modificative n°1 du Budget 2018,

VU la délibération n°2018-0204 du Conseil Municipal du 23 novembre 2018 approuvant la Décision Modificative n°2 du Budget 2018,

CONSIDÉRANT la proposition de Décision modificative n°3 du Budget 2018 de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT que la Décision modificative n°3 du Budget 2018 a pour objet de procéder à des ajustements dans le Budget 2018 (inscriptions nouvelles et virements de crédits),

CONSIDÉRANT l'avis du bureau municipal du 3 décembre 2018,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder au vote de la Décision Modificative n°3 du Budget 2018, par nature, au niveau du chapitre pour chacune des sections, avec les chapitres « Opérations d'équipement » de l'état III B 3, sans vote formel sur chacun des chapitres,

ENTENDU l'exposé de Monsieur RATOUCHNIAK, Maire-adjoint en charge des Finances, des Marchés Publics et de la Vie des Quartiers,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À 29 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS,

ADOpte la Décision Modificative n°3 du Budget 2018, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, comme il suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	0.00 €	0.00 €
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N°3 SECTION DE FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	+ 103 000.00 €	+ 103 000.00 €
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N°3 SECTION D'INVESTISSEMENT	+ 103 000.00 €	+ 103 000.00 €
TOTAL DM 3 BUDGET 2018	+ 103 000.00 €	+ 103 000.00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le	20 DEC. 2018
Publié au RAA le	20 DEC. 2018
Affiché en mairie le	20 DEC. 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET 2018

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Maire,

A _____ NOISIEL _____ le 17 décembre 2018

Le Maire,

Voté par le Conseil Municipal,

A _____ NOISIEL _____ le 17 décembre 2018

Les Membres du Conseil Municipal,

VISKOVIC Mathieu

TIENG Sithal

NATALE Pascale

SANCHEZ Gérard

TROQUIER Corinne

RATOUCHNIAK Patrick

NAKACH Eve

DIOGO Anasthasio

NEDJARI Madhia

FONTAINE Alain

MONIER Marie-Rose

ROTOMBE Claudine

VACHEZ Daniel

DAGUILLANES Lydie

BARDET Jean-Pierre

COLLETTE Gisèle

NYA NJIKE Pierre

JULIAN Patricia

ROSENMANN Michel

BEAUMEL Nadia

CAMARA Massogbe

CALAMITA Stéphane

BEAULIEU Lilian

DODOTE Annyck

VICTOR Carline

MAYOULOU NIAMBA Miéri

PELLICIOLI Patricia

KAPLAN Alain

DRAME Marcus

KRZEWSKI Tadeusz

NGUYEN Hoang

PHAM Nathalie

TATI Raymond

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 20 DEC. 2018 et de la publication, le 20 DEC. 2018

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 28

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 2

Date de convocation : 06/12/18

A NOISIEL, le 20 DEC. 2018

Le Maire

Mathieu VISKOVIC

